LAZER

Notre Commune

- Bulletin d'informations municipales -

Décembre 2013 ***N° 26***

Symposium de sculptures sur gypse 2013

La Mairie est ouverte

LUNDI : 8h30 à 12h
MARDI : 8h30 à 12h
MERCREDI : 8h30 à 12h
JEUDI : 8h30 à 12h
VENDREDI : 8h30 à 12h

Tél : 04.92.65.06.30

Bulletin semestriel:

Directeur de Publication:
Patricia Morhet-Richaud

Conception, Rédaction:
Brigitte Lacroix
Patricia Morhet-Richaud
France Aubard

Crédit Photos :
Mairie ; B.VALAT, Insee, CCL

Copies : Mairie

Dépôt légal
n° 2001-6

Dans ce numéro

Le mot du Maire	**3**
Délibérations	**4-7**
Saison hivernale, Eau	**8, 9**
Compte Administratif 2012	**8-9**
Plu	**10**
Recensement	**11**
Projets travaux	**12-13**
Espace communautaire	**14-15**
ICulture, animations	**16-17**
Infos	**18-20**
Etat civil	**21**

Le Maire, les adjoints, les conseillers et les agents municipaux vous souhaitent une très belle et heureuse année 2014.

Permanence du Maire:	**Permanence des Adjonts**
Mme Patricia Morhet-Richaud	Mme Brigitte LACROIX
Le mercredi de 8h à 10h	M. Jean-Marie LONG
Tél: 04.92.65.06.30	*Le jeudi sur RDV Tél: 04.92.65.06.30*

Notre monument aux morts, érigé en mémoire de nos soldats morts pour la France et situé dans l'enceinte du cimetière, a subi cette année une cure de rajeunissement grâce à l'aide apportée par l'ONAC.

Résumé des dernières délibérations

Durant ce second semestre 2013 le Conseil Municipal s'est réuni 6 fois. En voici les grandes lignes, le registre pouvant être consulté en Mairie.

Séance du 12 août 2013

Aménagement site Eglise-Cimetière
Demande subvention Conseil Général – PIL

Nouveau projet concernant la l'aménagement du Site Eglise-Cimetière. Le Maire explique que ce projet se fera pour l'année 2013, que le nouveau plan de financement est estimé à 162 220.70 € HT. Elle propose de solliciter l'octroi d'une subvention à M. le Président du Conseil Général à hauteur de 30% dans le cadre du Projet d'Initiative locale.

Participation aux frais de cantine-garderie Upaix - Année 2013

Le conseil municipal décide de prendre en charge les différences de tarifs.

Upaix :
Tarif cantine : 3.80 €
Garderie Ticket: 2.50 €
Garderie/Trimestre : 55.00 €
Garderie/Mois : 25.00 €
extérieur : 4.80 € -> *1.00 €*
2.90 € -> *0.40 €*
70.00 € -> *15.00 €*
36.00 € -> *11.00 €*

Choix de l'entreprise
Aménagement et Sécurisation des voies communales

Le déroulement et le résultat de la procédure d'appel d'offre pour aménagement et Sécurisation des voies communales. Dans ce cadre, une consultation a été lancée à laquelle plusieurs entreprises ont répondu. Après avoir analysé les offres, propose d'attribuer le marché à la société EDMOND POLDER. Le Conseil Municipal désigne l'entreprise EDMOND POLDER pour un montant de 224 522.00 € H.T

Séance du 28 août 2013

Composition de l'assemblée délibérante de la CCL pour 2014

Le Conseil Municipal souhaite que la composition du Conseil Communautaire à compter de mars 2014 soit établie dans le cadre d'un accord local de la manière suivante :

- communes de 1 à 499 habitants : 2 délégués
- communes de 500 à 1999 habitants : 3 délégués
- communes de 2000 habitants et plus : 10 délégués

soit au total 24 conseillers communautaires.

Avenant contrat SAUNIER

Le Conseil Municipal décide de passer un avenant avec la société SAUNIER Infra pour le transfert du marché signé avec la société Saunier et associé et d'autoriser à signer cet avenant et toutes les pièces qui permettront le bon déroulement de ce marché.

Mise à jour des voies communales et inventaire des chemins ruraux

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales et prend acte de l'inventaire des chemins ruraux soit :
7 215 ml de voies communales
29 603 ml de chemins ruraux

Modification des statuts de la CCL
Transfert de la compétence « UTL »

Une UTL a pour but de contribuer au développement de la culture et de la connaissance en organisant des cours, des conférences, et éventuellement des voyages ouverts à tous sans condition d'âge et de diplôme. L'organisation support d'une UTL est généralement une association. C'est la raison pour laquelle la Maison des Jeunes et de la Culture a été sollicitée afin de participer au projet et d'en assurer le portage en termes financiers et sur le plan de la gestion des ressources humaines.

Le territoire concerné par l'UTL dépassant largement celui de la commune de Laragne-Montéglin, le Conseil Communautaire a adopté le 22 août 2013 une délibération proposant de transférer la compétence correspondante à l'échelle intercommunale en modifiant en conséquence les statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal approuve ce transfert de compétence et valide la modification des statuts de la CCL qui en découle.

Modification des statuts de la CCL
Participation au projet de Vallée de la Lumière

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Laragnais adhère à l'association de préfiguration du projet QUASAR .Objectif :
« La Vallée de la Lumière » dont l'objectif est
La création d'un parc scientifique
à vocation touristique dans le Buëch
Le projet comprend notamment :
- la création d'une Maison de la Lumière, lieu central du projet (800 m2), avec un

espace muséographique central, des espaces d'expositions temporaires, une salle de cinéma spectacle et une muséographie extérieure ;
- la création de Maisons Relais labellisées « vallée de la lumière » ;
- l'organisation d'un événement annuel d'ampleur du type festival de la lumière ;
- la mise en place d'une route de la lumière avec des éléments de valorisation touristique mobiliers ou interactifs ;
- la création d'une zone d'activités dédiée aux entreprises travaillant dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des énergies renouvelables et du tourisme.
Le Conseil Municipal approuve ce transfert de compétence et valide la modification des statuts de la CCL qui en découle.

Convention d'une mise à disposition d'un policier municipal

Le Conseil Municipal accepte d'avoir sur la commune un agent policier afin de faire respecter les arrêtés municipaux, les infractions à l'environnement et d'assurer la sécurité des usagers et approuve la convention de mise à disposition de cet agent pour 1 heure tous les 15 jours

Séance du 26 septembre 2013

Approbation du rapport de la CLECT

Le Maire indique que l'agence postale de Ventavon a été déclarée d'intérêt communautaire après modification des statuts de la CCL entérinée par arrêté préfectoral n° 2013196-0005 en date du 15 juillet 2013. A la suite de cet arrêté et en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté le 5 août 2013 son rapport définitif concernant l'évaluation des charges financières correspondant au service transféré. Le montant net des charges transférées doit être déduit de l'attribution de compensation versée par la CCL à la commune de Ventavon. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 5 août 2013 relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence de gestion de l'agence postale de Ventavon.

Ouverture de crédits au budget général 2013 –

Intégration de l'étude d'urbanisme réalisée par la CCL.

Ouverture de crédits au budget EAU 2013

Intégration de l'étude du schéma directeur d'eau potable par la CCL

Convention de Participation aux frais de cantine d'Eyguians - Année 2013-2014

Le montant pris en charge par la commune pour la participation aux charges du service de cantine est de 1,10 € par repas. Le Conseil Municipal approuve le principe, accepte de payer les frais par enfant et donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention s'y rapportant.

DICRIM/Convention de Mandat

La commune a pour obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Le Maire propose que ce document soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, en application des dispositions prévues à l'article 6 C des statuts de la CCL. Le Conseil Municipal accepte que la CCL assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du DICRIM dans le cadre d'une convention de mandat.

Demande de Subvention Conseil Général

Voirie Communale 2013

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un programme de voirie communale a été retenu pour l'année 2013 et ce pour un montant minimum de 26 624 € HT. Le Conseil Municipal a accepté ce programme soit, *« La réfection de la voie communale dans le quartier les Sauziers et voiries communales diverses »,* autorisé le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général et accepté la subvention allouée par le Président du Conseil Général pour un montant de 14 643.20 €.

Mise à jour Adhésions – Retraits des membres du syndicat (de juin 2011 à août 2013)

Le conseil municipal décide :
Article 1 : D'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits tels que joints en annexe de la présente.
Article 2 : De demander à M. le Préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.GE.D.I avant le renouvellement des assemblées de mars 2014.
Article 3 : Le Maire est chargé de mettre en œuvre la présente

Emprise de chemin à usage de chemin Les Aros

Il y a lieu de rajouter à cette cession les parcelles D 668-669-673-676-679-681-683.

Cession

Le conseil municipal accepte la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle C 990 pour 102m² au titre de la régularisation de terrain

Résumé des dernières délibérations

Délégué SIVU des Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui

Le Conseil désigne en tant que délégué titulaire de la commune de LAZER : Titulaire : MORHET-RICHAUD Patricia – Suppléante : GELPY Marie-Josiane

Admission en non-valeur de créances communales irrécouvrables – Budget Eau et Assainissement – Exercice 2013. Le Conseil Municipal admet en non valeur les créances communales référencées sur la liste 1027280511 du 11 septembre 2013 pour un montant de 797.76 €. Ces créances seront prises en compte par un mandat à l'article 6541 du Budget Eau et Assainissement 2013.

Remboursement trop perçu

Le Conseil Municipal Autorise le Maire à encaisser le chèque de la société d'avocat LLC & ASSOCIES pour un montant total de 615.76 €.

Séance du 22 octobre 2013

Coupe de bois 2013

Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir pour les besoins ruraux ou domestiques des administrés de la Commune, la délivrance en nature pour l'année 2013 d'une coupe de bois de la forêt communale de Combe Fère.

le Conseil Municipal décide d'affecter au partage en nature entre les personnes intéressées pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la coupe ci-dessus de la forêt communale, décide que le mode de partage sera fait conformément à l'article L-145-2 du Code Forestier, et décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de la coupe, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent à savoir :

Madame Patricia MORHET-RICHAUD
Monsieur Jean-Paul COUDOURET
Monsieur Alain ROCHE

Il fixe le montant de la coupe de bois mise à la charge des personnes intéressées comme suit : **10 €**

Maîtrise d'œuvre création desserte DFCI

l'ONF peut assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la route forestière pour un montant forfaitaire de 6 000.00 € HT. Le Conseil Municipal approuve le projet et accepte de confier la maîtrise d'œuvre à l'ONF pour un montant de 6 000.00 € HT

Pré diagnostic écologique

Dans le cadre de la révision allégée du Plan Local d'urbanisme, il faut avoir un pré-diagnostic écologique pour l'extension des zones urbaines. Le Conseil Municipal désigne BARDINAL Consultant pour effectuer cette mission et de payer la facture pour un montant de 1 943.50 €

Demandes de Subventions Conseil Général PIL 2014 et l'ETAT DETR

l'aménagement du Site Mairie se divise en 2 tranches. le projet de la 1ère tranche (abord Mairie, parking et salle des fêtes) se fera pour l'année 2014, il est estimé à 249 950.00€ HT.

Le Plan de Financement est le suivant :

Subvention CG 30% :	74 985.00 €
Subvention DETR 30% :	74 985.00 €
Autofinancement 40 %	99 980.00 €

Séance du 26 novembre 2013

Tarif Eau et Assainissement 2014

Le conseil fixe les tarifs suivants :

Le prix de l'eau : 0.62 € le m3 et la Prime fixe à 41.00 €

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0.280 €/m³

Le prix de l'assainissement 0.42 € le m3 et la Prime fixe à 18.00 €

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.150 €/m³

Loyer 2014

Le conseil municipal décide de réviser le loyer en fonction de l'indice de référence des loyers publié chaque année par l'INSEE, et fixe le taux d'augmentation à 0.90%.

Convention déneigement

Le Conseil municipal approuve la convention de déneigement pour un an renouvelable deux fois avec l'entreprise EARL des Bertrands.

Convention déneigement

Le Conseil municipal approuve la convention de déneigement pour un an renouvelable deux fois avec Monsieur GUIEU André.

Participation FSL 2013

Une demande de participation pour la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement est présenté au conseil municipal qui accepte la participation pour un montant de 35 centimes d'euro par habitants soit 119.70 € et il autorise le maire à signer la convention avec le Président du Conseil Général.

Convention avec la CCL

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition du matériel de la CCL pour l'entretien de la voirie, réseau d'eau et assainissement et la mise à disposition du matériel : podium, marabout de la CCL.

Admission en non valeur
Budget Eau
Le Conseil Municipal admet en non valeur les créances communales référencées sur la liste 1053460211 du 4/10/2013 pour un montant de 111.71 €. Ces créances seront prises en compte par un mandat à l'article 6541 du Budget Eau et Assainissement 2013.

Convention FDFR 04 Accueil collectif 2014
Le conseil autorise le Maire à signer la convention de mise en place d'un centre de loisirs saisonnier avec la FDFR 04 pour l'année 2014 et approuve la participation communale fixée à 2 000.00€**.**

Désignation d'un coordonnateur recensement 2014
Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement INSEE 2014 et désigne Madame France AUBARD en tant que coordonnateur.

Désignation d'un agent recenseur 2014
Le Conseil Municipal décide :
Monsieur Serge MAOUI est recruté en tant qu'agent recenseur.

Acquisition 4 Bacs à sel
Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de 4 bacs à sel et accepte le devis de la Société LABRUCHE pour un montant de 488.00 € H.T.

Participation projet EPS « SKI ALPIN »
la commune d'Eyguians propose un projet EPS « Ski Alpin » qui pourrait fonctionner cette année et voire les années suivantes. Elle informe le Conseil Municipal que ce projet concerne des enfants de la commune scolarisés à l'école primaire d'Eyguians.
Une participation de 50.70 € par élève est demandée à la Commune de LAZER. Le Conseil Municipal approuve la proposition et accepte la participation.

Mise sous inventaire
Les acquisitions de parcelles concernant les voies communales doivent être mises sous inventaire à la demande de la trésorerie.

Révision de la Carte Cantonale
Le Conseil Municipal s'inquiète de l'affaiblissement de la représentation des zones rurales par rapport aux zones urbaines, s"interroge sur le découpage prévu sur le canton du Laragnais avec la sortie de la Commune d'Eyguians sans consultation préalable de celle-ci, et demande le rattachement de la commune d'Eyguians au canton N°11, cette commune étant également membre de la Communauté de Communes du Laragnais.

Séance du 19 décembre 2013

Acquisition pompe bassin eau
Le Conseil Municipal décidé de l'acquisition d'une pompe en raison de son disfonctionnement et accepte le devis de la Société SAUR pour un montant de 2 015.00 € H.T.

Cession -Emprise de chemin à usage de chemin - Buzet

Le conseil municipal accepte la cession à l'euro symbolique des parcelles :Section B N°1107-N°1109- N°1114- N°1116.

Convention Agence technique départementale des Hautes-Alpes IT05 (ingénierie territoriale)

Le conseil municipal décide d'adhérer à IT 05 pour le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP) et pour le service d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux (SATESE).

Décision Modificative n° 2
Budget EAU 2013

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution Crédits ouverts
6541	112.00 €	
6063		112.00 €

Convention scolaire Commune d'Eyguians - Rentrée scolaire 2013-2014

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement pour la scolarisation des enfants sur la commune d' Eyguians.

Participation aux frais de cantine-garderie Upaix Année 2014

Le conseil municipal décide de prendre en charge les différences de tarifs.

Upaix :	*extérieur* :
Tarif cantine : 3.90 €	4.90 € -> *1.00 €*
Garderie Ticket: 2.50 €	2.90 € -> *0.40 €*
Garderie/Trim : 55.00 €	70.00 € ->*5.00 €*

Convention scolaire Commune de Châteauneuf-de-Chabre Rentrée scolaire 2013-2014

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement pour la scolarisation des enfants sur la commune de Châteauneuf de Chabre.

Convention contrat de prestation juridique Avocat Maître Rouanet
le Conseil Municipal décide de confier le contrat de prestation juridique à Maître Yann ROUANET pour l'année 2014..

Choix de l'entreprise Aménagement site Eglise-Cimetière Le conseil municipal désigne le choix de l'entreprise Groupement POLDER-ROUTIERE DU MIDI et accepte l'offre avec variante plus les options pour un montant de 155 573.15 € HT.

Saison Hivernale

Déneigement des routes

Qui fait quoi en matière de déneigement ?

La commune déneige le domaine routier communal (toutes les routes communales et les routes rurales qui sont couramment utilisées). Les routes départementales sont, elles, dégagées par les services du Conseil Général et l'Etat déneige les routes nationales.
La commune passe chaque année une convention avec la Communauté de Communes du Laragnais pour le déneigement et tous les 3 ans avec deux agriculteurs de la commune. Afin d'améliorer le service de déneigement.

Pour votre information, Il n'est pas possible d'intervenir sur tout le réseau en même temps. Les routes départementales sont classées par ordre d'importance en six catégories, en fonction des lieux qu'elles desservent. Aussi, les moyens sont mobilisés en priorité sur les routes stratégiques.

Le transport scolaire reste assuré par le Conseil Général en fonction du plan d'intervention du service hivernal qui tient compte des horaires de passage des cars.

Le sel est-il une solution ?

Quand les températures sont inférieures à - 7°c, le sel n'agit plus. De plus, la conception de certaines routes n'est pas adaptée à un traitement hivernal par du sel. Elles vont se dégrader très rapidement et les coûts de réparation seront très importants. C'est pourquoi le Conseil Général et les communes reviennent à la technique du gravillonnage qui n'altère pas la durée de vie des chaussées et n'a que peu d'impact sur l'environnement.

Dès le début de l'hiver pour votre sécurité, il vous est conseillé de :

- s'équiper de pneus adaptés ;
- Prévoir des chaînes et savoir les monter ;
- Vérifier l'état et le bon fonctionnement des équipements de votre véhicule : batterie, essuie-glaces, système de dégivrage…

Pendant l'hiver vous devez :

- déneiger entièrement votre véhicule
- Adapter la vitesse et les distances de sécurité aux conditions climatique
- Ne pas chaîner au milieu de la route
- Faciliter le passage des engins de service hivernal
- Éviter le pire : quand les conditions sont impossibles, les routes impraticables, ne partez pas

Vous pouvez vous informer sur l'état des routes grâce au site :
www.inforoute05

Conseil Général des Hautes-Alpes : www.cg05.fr

17 novembre 2013— Repas des ainés

Brigitte LACROIX, 1ère adjointe, avait convié nos aînés le 17 novembre pour une journée amicale et conviviale.

Et en cette fin d'année la traditionnelle boîte de chocolat de noël a été distribuée à tous nos ainés.

Eau

BILAN DE L'ANNEE

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. **100 % d'analyses conformes**

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire. **Eau calcaire** : Titre hydrotimétrique (TH) moyen est de 23 degrés français (°F)

Nitrates : Elément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La norme réglementaire est **50 mg/l**.

La teneur en nitrates du réseau public a toujours été conforme vis-à-vis de la norme. Moyenne : **2.4 mg/l.**

ASSAINISSEMENT

La Commune est desservie par un réseau d'assainissement qui aboutit sur le réseau de Laragne-Montéglin.
Quatre quartiers sont branchés à l'égout mais sont reliés à la Commune de Laragne-Montéglin qui gère la station d'épuration.
Ce réseau est contrôlé comme le prévoit notre convention avec la commune de Laragne-Montéglin.

TARIF EAU & ASSAINISSEMENT 2014

le prix de l'eau

Prix du M3 : 0.62 €
Prime fixe : 41.00 €
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0.280 €/m³
le prix de l'assainissement
Prix du M3 : 0.42 €
Prime fixe : 18.00 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.150 €/m³

”PLU : révisions allégées

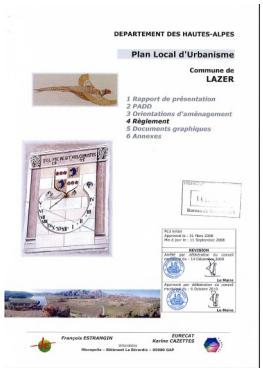

REVISION ALLEGEE N°1

Après 3 ans d'application du PLU sur le territoire communal, ce document doit évoluer par :

- l'adaptation du document aux textes récents (grenellisation avec évaluation environnementale, aspects règlementaires ...) et aux portés à connaissance de l'Etat (risques)

- la prise en compte de certaines évolutions communales (délimitations de zones A et N, ouverture de la zone AUf de la mairie, évolution d'orientations d'aménagement ...)

Pour cela la Commune propose de :

- se mettre en conformité avec les dernières évolutions du contexte législatif, règlementaire et de prise en compte des risques, de façon à permettre aux citoyens de disposer d'un document fiable, l'instruction des demandes d'urbanisme se faisant à partir des dernières données qui peuvent être en contradiction avec le PLU actuel.

- réaliser le projet communal d'aménagement du secteur de la mairie (construction d'un bâtiment communal technique, création d'un parking et une aire de jeux)

- d'améliorer certains points limités du règlement, du zonage ou des orientations d'aménagement

- de profiter de cette procédure pour adapter le document aux exigences de la loi ENE "Grenelle II", cette adaptation devant être réalisée avant le 1er janvier 2016. Elle suppose la réalisation d'une évaluation environnementale

REVISION ALLEGEE N°2

Dans l'esprit d'ouvrir la possibilité à deux entreprises de regrouper leurs installations ainsi que leur matériel en dehors de la zone urbanisée, une deuxième révision allégée a été prescrite.

Le projet consiste en une implantation à proximité de la carrière de gypse. Pour ce faire, la création d'une zone dédiée à ces activités est nécessaire. Cela permettra de diminuer ou supprimer les nuisances ou les risques des implantations actuelles.

Pour chacune des révisions, un registre a été mis à la disposition du public afin de recueillir les observations, et ce jusqu'à l'arrêt des révisions. De même, les études et réalisations provisoires sont consultables.

Dans le cadre de ces procédures, il convient de solliciter l'avis de la Commission des Sites, l'avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, et le cas échéant, l'avis de l'autorité environnementale.

” Recensement 2014

PUBLI-COMMUNIQUÉ

Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! **IL A LIEU DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2014.**
Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : PAS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Cette année, 412 communes ont la possibilité de se faire recenser en ligne. Lancé en 2012, ce programme d'expérimentation prévoit une généralisation à l'ensemble du territoire français en 2015.

- **Si vous résidez dans l'une de ces communes,** rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « recensement en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Insee & votre commune

”Projets et travaux

” Site Cimetière-Eglise

Grâce à un octroi de subventions du conseil général dans le courant du mois de septembre, nous avons pu lancer une consultation pour les travaux.
8 entreprises ont répondu et au regard des critères que nous avions fixés, l'entreprise la mieux disante a été l'entreprise POLDER, avec la Sté Routière du Midi.
Le montant HT du marché est de 155 573,15 €.

Il est prévu que ces travaux commencent avec le mois de mars :

- La réalisation d'un parking derrière l'église et le cimetière.

- Dans l'enceinte du cimetière : un meilleur assainissement avec la création de drains complémentaires sur la partie Est, ainsi que la réalisation d'allées permettant un meilleur cheminement des piétons.

- L'aménagement d'un parvis devant l'église.
- Sur l'ensemble du site, accessibilité pour les PMR.

” Piste DFCI

Il s'agit d'une Piste de Défense de la Forêt Contre les Incendies. Quartier: Combe Fere. Longueur: environ 1k500.

Une bande de 10 m de large a été tracée sur le tracé de la piste. La consultation pour les travaux est en cours de préparation sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF. Cela nous a de plus permis de délivrer une coupe de bois à ceux qui le souhaitaient.

”Projets et travaux

” Travaux de voiries communales et rurales»

Les travaux de voirie rurale pour cette année concernaient les quartiers de la Tuilière pour une création de réseau pluvial, ponctuellement le Chemin des Grands Champs et le chemin de Saint Jean.

Pour le rural, des travaux ont été réalisés dans le quartier des Bertrands avec, entre autre l’aménagement d’une plateforme de retournement à proximité de notre bassin d’eau potable, puis à Baracan et aux Barbiers.

Après consultation et analyse des offres, c’est l’entreprise POLDER qui avait été retenue, avec la SRM, pour un montant de travaux de 47 505,90 HT, subventionnés à hauteur de 12 246,50 € pour le communal et de 16 500,00 € pour le rural.

” Sécurisation des voies communales

Aménagement et Sécurisation des voies dans les quartiers des Résolues—1ère tranche : Chemin du Pigeonnier.

Après consultation en procédure adaptée et analyse des offres, c’est l’entreprise POLDER qui a été retenue, avec la Sté Routière du Midi.

En outre, une convention a été signée avec le Syme05 pour réalisation des travaux d’enfouissement d’électricité, télécom, et achat de candélabres.
Les travaux ont consisté dans un premier temps à créer un réseau de collecte des eaux pluviales, reprendre le réseau d’eau potable et celui d’assainissement collectif lorsque cela était nécessaire, enfouir les réseaux secs (électricité et télécom), repositionner voire créer l’éclairage public le long de la voie.
La bande de roulement est dimensionnée à 4m50 de largeur et celle réservée aux piétons à 1m50.

Les derniers travaux que sont le revêtement, l’éclairage public et travaux divers, seront effectués très probablement courant mars, une fois les mâts d’éclairage publics livrés et l’hiver passé.

Espace communautaire

L'Université du Temps Libre a été lancée en 2013. Elle a pour but de rendre l'accès à un savoir pour le plus grand nombre de personne en organisant des cours, des conférences, et parfois des voyages.

La Maison des Jeunes et de la culture de Laragne assure le portage en termes financiers et sur le plan de la gestion des ressources humaines.

L'UTL est gérée en partenariat par la maison des Jeunes et de la Culture et, vu l'intérêt des habitants du territoire, la compétence a été transféré à la Communauté de Communes du Laragnais.

ANNUAIRE 2014 - *SERVICES A LA PERSONNE ET SERVICES A DOMICILE*

Cet annuaire recense tous les indépendants qui se sont faits connaître auprès du Relais Services Publics du Laragnais et qui proposent des services à domicile.

Les services sont classés en plusieurs catégories :
Prestataires agréés, vie quotidienne, familles, personnes dépendantes..

Cet annuaire est disponible en mairie ou vous pouvez le télécharger sur internet à l'adresse suivante :

le recyclage : poursuivons nos efforts

Espace communautaire

Culture, Animation et Loisirs

COMITE DES FETES

Prochains Marathon de belote

- 19 janvier marathon de belote 14h30
- 8 février marathon de belote 14h30
- 1 mars marathon de belote 14h30
- 15 mars marathon de belote 14h30
- 12 avril marathon de belote 14h30
- 26 avril marathon de belote 14h30
- 10 mai marathon de belote 14h30
- 31 mai marathon de belote 14h30

LOTO

- **Dimanche 2 février LOTO 14h30**

NOEL DES ENFANTS

Les 38 enfants de 0 à 12 ans ont été invités le **14 Décembre** à 14h30 le Lazer Now et les Chipies du Buêch ont animé le début de l'après midi avec leurs dernières chorégraphies, puis un spectacle de magie leur a été proposé.

Groupe : Les chipies du buèch

Et bien sûr l'arrivée du père noël toujours très ponctuel et chargé de cadeaux dans sa hotte……

Cette année, la commune et le comité des fêtes ont également offerts aux 20 enfants de 13 à 15 ans deux tickets pour se rendre au cinéma « le Hublot » à Laragne-Montéglin

Groupe : Lazer Now

ACTIVITE YOGA

Un yoga praticable par tous, qui ne recherche pas la performance, mais se propose de favoriser un bon fonctionnement du corps par une pratique corporelle qui privilégie la circulation des grands courants vitaux (sanguin, lymphatique, respiratoire...) Dans la pratique, qu'elle soit en mouvement ou immobile, la posture est animée et comme sculptée par la respiration qui conduit avec elle l'attention. Alors quelques chose de nous qui s'ignorait devient plus vivant parce que plus écouté. L'association Yoga et Activités Associées est affiliée à L'institut Français de Yoga. **Les séances ont lieux le vendredi matin 9 h à à la Salle des Fête de la Commune de Lazer.** Des séances individuelles sur rendez-vous sont possibles. **http:www.yogaetactivitesassociees05.**

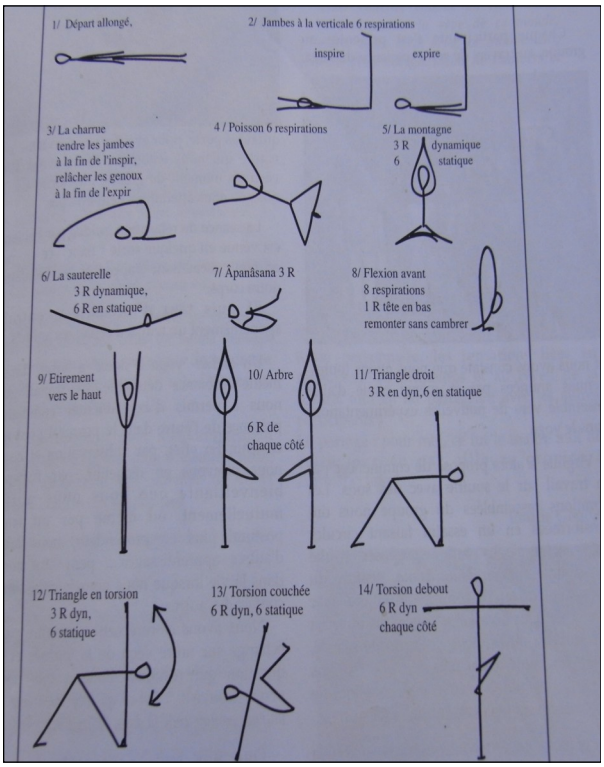

Culture, Animation et Loisirs

ASSOCIATION ENFANTS SOLEIL ALPES **PROVENCE**

« Nous terminons notre 3ème année d'existence, et croyez moi, j'aimerais dissoudre notre association. Pourquoi me direz vous ? Tout simplement, parce ce que cela voudrait dire que tous les enfants en Haïti mangent à leur faim, vont à l'école, ne sont pas vendus pour esclavage, ne meurent plus par manque de soin….

Ce doux rêve, je le fais souvent, mais comme ce n'est qu'un rêve, nous devons composer autrement.

2013 : 2ème voyage pour moi, et une première pour Sandrine Taverne, marraine du petit Garryson, 5 ans, et membre de l'association depuis 2 ans. (1 000 euros chacune à nos frais).

Photo : Sandrine et Laetitia avec Ketener Jeancyl, 9 ans, le filleul de ESAP de Lazer (cela veut dire que l'association parraine ce garçon –300€ par an, ce qui lui permet d'aller à l'école, de manger un repas par jour et d'aider un peu sa famille dans l'achat de nourriture).

Durant notre séjour, nous avons acheté un cahier, un stylo, une brosse à dents, un dentifrice et un jouet à presque 300 enfants de l'école Fraternité à Cité Soleil.

Et pour l'école des panneaux éducatifs, ainsi que des dictionnaires.

Coût total : 600 €

Cette année, nous avons fait partir un conteneur d'habits, de jouets, de fournitures scolaires, pas moins de 60 colis. Cette expérience ne sera pas, pour l'instant, reconduite à cause des frais que cela occasionne pour la fédération (presque 5000 € pour un conteneur de 70 m3), voir article sur le site www.enfantsoleil.org

Beaucoup d'enfants ont reçu un ou deux habits, à l'école mais aussi dans la campagne, là où les autochtones n'ont jamais vu de visage pâle !

Nous avons aussi signé 5 micro crédits pour 5 familles afin qu'elle puissent ouvrir un petit commerce. Le principe prêt de 150 € sans intérêt – durée 2 ans pour rembourser.

Coût total : 750 €

Nous avons aussi financé une maison (2000 €) pour Jeanita JEAN et sa petite fille qui se sont retrouvées seules après le décés du chef de famille dans le séïsme. (pas de photo pour l'instant).

Nous avons également aidé une maman Suze qui venait tout juste de perdre son petit Jad de 5 ans d'une mauvaise gastro. Ce petit avait déjà été sauvé des décombres du séïsme où son papa est décédé. Coût 100 €, et là nous prévoyons de lui acheter un ordinateur pour qu'elle puisse rebondir et suivre des cours de secrétariat.

Nous avons également distribué les Kimonos offerts par le club de Judo de Laragne. Et nous avons eu droit à une démonstration.

Au final, plein de souvenirs, plein d'amis pour qui nous voulons encore nous battre, et grâce à nos 2 actions annuelles (loto + vide greniers) et aux subventions obtenues, nous pouvons donner un peu de réconfort et d'aide à ceux qui en ont tellement besoin.

Gros calin… avec Babet à Cité Soleil (à gauche) et Georgeline (à droite)

Fou rire à la Maison Pernet où sont logées (par la fédération ENFANTS SOLEIL) »

Laetitia DUJARDIN, la Présidente

” Infos

« Service de paiement de la Facturation de l’eau par carte bancaire sur Internet (TIPI)

Grâce à la convention pour la mise en œuvre d’un service de paiement de la facturation du Service Eau et Assainissement mise en place entre la Direction Générale des Finances Publiques et la commune , vous pouvez régler vos factures d’eau directement en ligne par carte bancaire, via la page de paiement de la DGFIP.
Lien sur notre site: www.mairie-lazer.fr (Démarches administratives/Paiement facture eau)

” Recensement Militaire

A la **date de leur anniversaire,** les jeunes **filles** et jeunes **garçons** de 16 ans doivent venir se faire recenser sur les listes militaires de la commune.

Un certificat d’inscription leur sera alors délivré pour qu’ils puissent se présenter à leur examen scolaire ou permis de conduire.

”Réservation, Tarifs et règlement de la Salle Polyvalente

Afin de valider votre réservation, vous devez impérativement la confirmer par courrier.

Habitants de la commune : **70 €**

Les personnes extérieures à la commune : **250 €**

Les associations : **wk 70 €**
samedi ou dimanche 40 €

Chèque de caution : 300 € qui sera rendu après état des lieux.

Une convention sera signée à la remise des clés.

Un règlement d’utilisation de la salle polyvalente est joint à la convention.
Rappel : La salle doit être rendue propre et rangée ainsi que les abords.

” Rappel Recensement de la population 2014

A partir du 16 janvier 2014 l’agent recenseur désigné sur notre commune, Monsieur Serge MAOUI, se rendra chez vous pour la distribution des bulletins individuels et de logement de recensement de la population. Il sera muni d’une carte officielle.

”Ecobuage

De mi-septembre et jusqu’à mi-mars, nous sommes en période dite « verte ». Pour autant, il est vivement conseillé de prévenir au préalable le Centre d’Incendie et de Secours en précisant la parcelle concernée.

À partir 15 mars nous sommes en Période dite « orange » et ce jusqu’ à mi septembre, vous devez faire une **déclaration écrite préalable en mairie au minimum 5 jours avant l’incinération.**

La période dite « rouge » est mise en place par arrêté préfectoral (elle interrompt les autres périodes).
Il est alors strictement interdit d’incinérer.

Groupe : Lazer Now au noël de Lazer

”Infos

CALENDRIER DES ELECTIONS 2014

Elections Municipales

Dimanches 23 mars : 1er tour
Et Dimanche 30 mars : 2 ème tour

QUI VA-T-ON ÉLIRE

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement. Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui n'est pas déclarée candidate.

”Inscription sur les listes électorales

Vous pouviez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2013.

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Lors de ces élections, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de + de 3 500 habitants et plus, ***sinon vous ne pourrez pas voter***.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Elections Européennes
Les 22 et 25 mai 2014

Le prochain Parlement européen devrait compter 751 membres. Il compte 754 élus aujourd'hui et leur nombre va être porté à 766 à compter du 1er juillet avec l'accession de la Croatie à l'UE. Mais en 2014, le nombre des élus sera réduit de 15 membres au détriment de 13 Etats, dont l'Allemagne, qui va renoncer à trois élus.

”nouveau permis

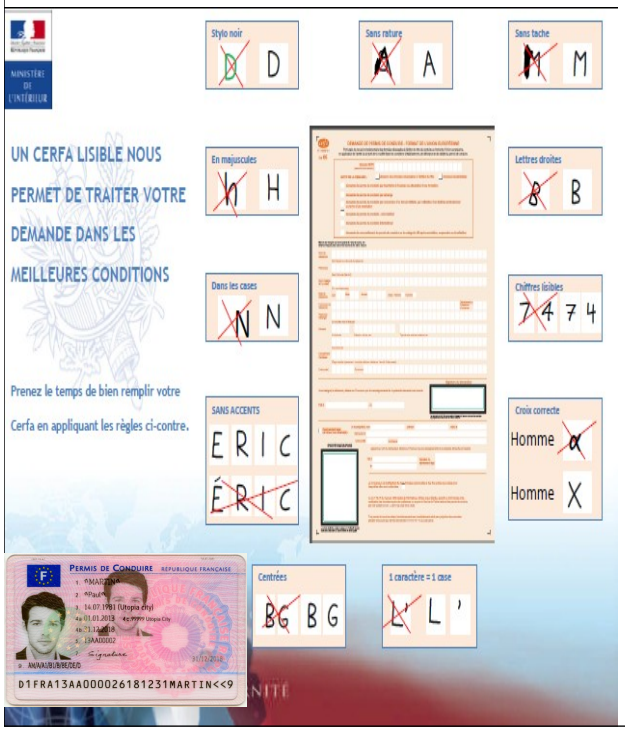

” Préfecture : nouveaux horaires accueil des guichets pour le public

Cartes grise, Permis de conduire, Etat-Civil et Etrangers :

Lundi-mardi-jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mercredi en continu de 9h00 à 13h30.

Mise en place du Dépôt Express pour les Cartes Grises.
Vous pourrez, sous certaines conditions, effectuer directement vos démarches d'immatriculation en déposant votre demande dans la boite dédiée à cet effet, dans le hall de la préfecture.
Info : www.hautes-alpes.gouv.fr

”Au rayon du terroir

biscuits en pain d'épice de Noël

Temps de préparation : 15 minutes
Temps de cuisson : 10 minutes

Ingrédients (pour 40 biscuits) :

- 500 g de farine
- 1 cuillère à café de levure
- 1 cuillère à café de sel
- 2 cuillère à café de gingembre en poudre
- 2 cuillère à café de cannelle en poudre
- 1 cuillère à café de noix de muscade râpée
- 1 cuillère à café de clou de girofle moulus
- 200 g de beurre (ou margarine)
- 100 g de sucre en poudre
- 100 g de cassonade (sucre roux)
- 250 g de mélasse (sirop de maïs) (ou miel ou sirop d'érable)
- 2 oeufs battus

Mélanger sur une surface bien farinée. Pétrir à la main.

Sur une surface farinée, étaler la pâte sur 7 mm d’épaisseur. Découper les biscuits à l’emporte-pièce (ou à défaut avec un verre ou encore un couteau).
Cuire les biscuits sur une plaque recouverte d’une feuille de papier cuisson :
- 6 à 7 minutes pour les biscuits de taille moyenne
- 10 à 12 minutes pour les biscuits de grande taille
Surveiller la cuisson régulièrement et sortir les biscuits lorsqu'ils sont bien dorés.

Poires pochées au vin blanc et aux épices

4 belles poires
- 1 bouteille de vin blanc doux sucré
- 4 cuillères à soupe de sucre
- 4 gousses de cardamome
- 2 grains de poivre
- 2 étoiles de badiane

Préparation de la recette :

Faire chauffer le vin avec le sucre avec les épices.
Y cuire les poires épluchées pendant une vingtaine de minutes (vérifier la cuisson).
Laisser refroidir et servir à température ambiante.

” Symposium 2013

Le symposium de sculpture sur gypse s’est déroulé cette année du 2 au 8 septembre 2013. Sur les 9 sculpteurs sélectionnés parmi une quarantaine de dossiers présentés, 7 ont transformé leur bloc de gypse durant la semaine à coups de marteau, burin,...
Ces œuvres d’art, présentées au public, élus, membres de l’association Gyp Art et Matière, représentants de Placoplatre et de sa Fondation, resplendissaient dans des tonalités se déclinant du blanc au gris en passant par l’ocre,... les couleurs du gypse.

”Etat Civil 2013

Jean-François GHINOZZI
Le 23 janvier 2013

Christine AUBERT
Le 1 juillet 2013

Robert Marius JOUBERT
Le 23 juillet 2013

Yves Etienne COUDOURET
Le 22 septembre 2013

Alice Lucie BRACHET
Le 19 novembre 2013

Paulette COUDOURET
Née PAUL
Le 23 décembre 2013

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles touchées par le décès de leur proche.

Marion PERARD
et Dominik ECKHARDT
Le 22 juin 2013

Tout nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

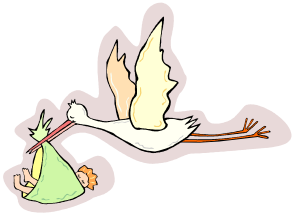

Nous avons appris la naissance de

Hugo
né le 17 octobre 2013
Fils de Magali LIEUTIER
Et de Guillaume FARNER

Nous leur adressons ainsi qu'à leur famille tous nos vœux de bonheur.

Tout départ ou arrivée de la commune doit être signalé en mairie afin de faciliter votre démarche administrative :

- ***relevé compteur eau***
- ***Inscriptions sur les listes électorales***
- ***Inscriptions des enfants de moins de 12 ans pour le noël***
- ***Repas des ainés***
- ***Changement d'adresse pour les papiers d'identité ainsi que permis de conduire et carte grise***

Calendrier 2014

JANVIER			
1	M	Jour de l'an	●
2	J	Basile	01
3	V	Geneviève	
4	S	Odilon	
5	D	Edouard	
6	L	Mélaine	02
7	M	Raymond	
8	M	Lucien	◖
9	J	Alix	
10	V	Guillaume	
11	S	Pauline	
12	D	Tatiana	
13	L	Yvette	03
14	M	Nina	
15	M	Rémi	
16	J	Marcel	○
17	V	Roseline	
18	S	Prisca	
19	D	Marius	
20	L	Sébastien	04
21	M	Agnès	
22	M	Vincent	
23	J	Barnard	
24	V	Fr. de Sales	◗
25	S	Conv. S. Paul	
26	D	Paule	
27	L	Angèle	05
28	M	Th. d'Aquin	
29	M	Gildas	
30	J	Martine	●
31	V	Marcelle	

FÉVRIER			
1	S	Ella	
2	D	Présentation	
3	L	Blaise	06
4	M	Véronique	
5	M	Agathe	
6	J	Gaston	◖
7	V	Eugénie	
8	S	Jacqueline	
9	D	Apoline	
10	L	Arnaud	07
11	M	ND de Lourdes	
12	M	Félix	
13	J	Béatrice	
14	V	Valentin	○
15	S	Claude	
16	D	Julienne	
17	L	Alexis	08
18	M	Bernadette	
19	M	Gabin	
20	J	Aimée	
21	V	Damien	
22	S	Isabelle	◗
23	D	Lazare	
24	L	Modeste	09
25	M	Roméo	
26	M	Nestor	
27	J	Honorine	
28	V	Romain	

MARS			
1	S	Aubin	●
2	D	Ch.le Bon	
3	L	Guénolé	10
4	M	Casimir	
5	M	Olive	
6	J	Colette	
7	V	Félicité	
8	S	Jean de Dieu	◖
9	D	Françoise	
10	L	Vivien	11
11	M	Rosine	
12	M	Justine	
13	J	Rodrigue	
14	V	Mathilde	
15	S	Louise	
16	D	Bénédicte	○
17	L	Patrice	12
18	M	Cyrille	
19	M	Joseph	
20	J	**Printemps**	
21	V	Clémence	
22	S	Léa	
23	D	Victorien	
24	L	Catherine	◗
25	M	Annonciation	13
26	M	Larissa	
27	J	Habib	
28	V	Gontran	
29	S	Gwladys	
30	D	Amédée	●
31	L	Benjamin	14

AVRIL			
1	M	Hugues	
2	M	Sandrine	
3	J	Richard	
4	V	Isidore	
5	S	Irène	
6	D	Marcellin	
7	L	J-B. de la Salle	◖
8	M	Julie	15
9	M	Gautier	
10	J	Fulbert	
11	V	Stanislas	
12	S	Jules	
13	D	Ida	
14	L	Maxime	16
15	M	Paterne	○
16	M	Benoît-Joseph	
17	J	Anicet	
18	V	Parfait	
19	S	Emma	
20	D	Pâques	
21	L	L. de Pâques	17
22	M	Alexandre	◗
23	M	Georges	
24	J	Fidèle	
25	V	Marc	
26	S	Alida	
27	D	Zita	
28	L	Valérie	18
29	M	Cath. de Si.	●
30	M	Robert	

MAI			
1	J	Fête du travail	
2	V	Boris	
3	S	Phil.,Jacq.	
4	D	Sylvain	
5	L	Judith	19
6	M	Prudence	
7	M	Gisèle	◖
8	J	Victoire 1945	
9	V	Pacôme	
10	S	Solange	
11	D	Estelle	
12	L	Achille	20
13	M	Rolande	
14	M	Matthias	○
15	J	Denise	
16	V	Honoré	
17	S	Pascal	
18	D	Eric	
19	L	Yves	21
20	M	Bernardin	
21	M	Constantin	◗
22	J	Emile	
23	V	Didier	
24	S	Donatien	
25	D	Sophie	
26	L	Bérenger	22
27	M	Augustin	
28	M	Germain	●
29	J	Ascension	
30	V	Ferdinand	
31	S	Visitation	

JUIN			
1	D	Justin	
2	L	Blandine	23
3	M	Kévin	
4	M	Clotilde	
5	J	Igor	◖
6	V	Norbert	
7	S	Gilbert	
8	D	Pentecôte	
9	L	L. Pentecôte	24
10	M	Landry	
11	M	Barnabé	
12	J	Guy	
13	V	Antoine de P.	○
14	S	Elisée	
15	D	Germaine	
16	L	J. F. Régis	25
17	M	Hervé	
18	M	Léonce	
19	J	Romuald	◗
20	V	Silvère	
21	S	Eté	
22	D	Alban	
23	L	Audrey	26
24	M	Jean-Baptiste	
25	M	Prosper	
26	J	Anthelme	
27	V	Fernand	●
28	S	Irénée	
29	D	Pierre-Paul	
30	L	Martial	27

Zone A — Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse, DOM-TOM
Zone B — Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
Zone C — Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

JUILLET			
1	M	Thierry	
2	M	Martinien	
3	J	Thomas	
4	V	Florent	
5	S	Antoine	◖
6	D	Mariette	
7	L	Raoul	28
8	M	Thibault	
9	M	Amandine	
10	J	Ulrich	
11	V	Benoît	
12	S	Olivier	○
13	D	Henri et Joël	
14	L	Fête Nationale	29
15	M	Donald	
16	M	ND Mt Carmel	
17	J	Charlotte	
18	V	Frédéric	
19	S	Arsène	◗
20	D	Marina	
21	L	Victor	30
22	M	Marie Madeleine	
23	M	Brigitte	
24	J	Christine	
25	V	Jacques	
26	S	Anne,Joachim	●
27	D	Nathalie	
28	L	Samson	31
29	M	Marthe	
30	M	Juliette	
31	J	Ignace de L.	

AOÛT			
1	V	Alphonse	
2	S	Julien Eymard	
3	D	Lydie	
4	L	J.-M. Vianney	◖
5	M	Abel	32
6	M	Transfiguration	
7	J	Gaétan	
8	V	Dominique	
9	S	Amour	
10	D	Laurent	○
11	L	Claire	33
12	M	Clarisse	
13	M	Hippolyte	
14	J	Evrard	
15	V	Assomption	
16	S	Armel	
17	D	Hyacinthe	◗
18	L	Hélène	34
19	M	Jean Eudes	
20	M	Bernard	
21	J	Christophe	
22	V	Fabrice	
23	S	Rose de Lima	
24	D	Barthélémy	
25	L	Louis	●
26	M	Natacha	35
27	M	Monique	
28	J	Augustin	
29	V	Sabine	
30	S	Fiacre	
31	D	Aristide	

SEPTEMBRE			
1	L	Gilles	36
2	M	Ingrid	◖
3	M	Grégoire	
4	J	Rosalie	
5	V	Raissa	
6	S	Bertrand	
7	D	Reine	
8	L	Nativité	37
9	M	Alain	○
10	M	Inès	
11	J	Adelphe	
12	V	Apollinaire	
13	S	Aimé	
14	D	Croix Glorieuse	
15	L	Roland	38
16	M	Edith	◗
17	M	Renaud	
18	J	Nadège	
19	V	Emilie	
20	S	Davy	
21	D	Matthieu	
22	L	Maurice	39
23	M	**Automne**	
24	M	Thècle	●
25	J	Hermann	
26	V	Côme et Damien	
27	S	Vinc. de Paul	
28	D	Vencesias	
29	L	Michel	40
30	M	Jérôme	

OCTOBRE			
1	M	Thér. E. Jésus	◖
2	J	Léger	
3	V	Gérard	
4	S	Fr. d'Assise	
5	D	Fleur	
6	L	Bruno	41
7	M	Serge	
8	M	Pélagie	○
9	J	Denis	
10	V	Ghislain	
11	S	Firmin	
12	D	Wilfried	
13	L	Géraud	42
14	M	Juste	
15	M	Thérèse d'Avila	◗
16	J	Edwige	
17	V	Baudoin	
18	S	Luc	
19	D	René	
20	L	Adeline	43
21	M	Céline	
22	M	Elodie	
23	J	Jean de C.	●
24	V	Florentin	
25	S	Crépin	
26	D	Dimitri	
27	L	Emeline	44
28	M	Jude	
29	M	Narcisse	
30	J	Bienvenue	
31	V	Quentin	◖

NOVEMBRE			
1	S	Toussaint	
2	D	Défunts	
3	L	Hubert	45
4	M	Charles	
5	M	Sylvie	
6	J	Bertille	○
7	V	Carine	
8	S	Geoffroy	
9	D	Théodore	
10	L	Léon	46
11	M	Armistice 1918	
12	M	Christian	
13	J	Brice	
14	V	Sidoine	◗
15	S	Albert	
16	D	Marguerite	
17	L	Elisabeth	47
18	M	Aude	
19	M	Tanguy	
20	J	Edmond	
21	V	Prés. de Marie	
22	S	Cécile	●
23	D	Clément	
24	L	Flora	48
25	M	Catherine	
26	M	Delphine	
27	J	Sévrin	
28	V	Jacq. de la M.	
29	S	Saturnin	◖
30	D	André	

DÉCEMBRE			
1	L	Florence	49
2	M	Viviane	
3	M	François Xavier	
4	J	Barbara	
5	V	Gérald	
6	S	Nicolas	○
7	D	Ambroise	
8	L	Imm. Concept.	50
9	M	Pierre Fourier	
10	M	Romaric	
11	J	Daniel	
12	V	Jeanne F.C.	
13	S	Lucie	
14	D	Odile	◗
15	L	Ninon	51
16	M	Alice	
17	M	Gaël	
18	J	Gatien	
19	V	Urbain	
20	S	Théophile	
21	D	Hivers	
22	L	Fr. Xavière	●
23	M	Armand	52
24	M	Adèle	
25	J	Noël	
26	V	Etienne	
27	S	Jean	
28	D	Innocents	◖
29	L	David	01
30	M	Roger	
31	M	Sylvestre	

Zone A — Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse, DOM-TOM
Zone B — Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
Zone C — Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

Bloc note